

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# L'OBSERVATEUR,

CI-DEVANT

## La Bibliothèque Canadienne.

TOME I. SAMEDI, 9 OCTOBRE 1830. N<sup>o</sup>. 14.

### HISTOIRE DU CANADA.

(CONTINUATION.)

PENDANT que Montgomery était devant St. Jean, le colonel Allen, dont il a été parlé plus haut, par l'ordre de ce général, ou de son propre mouvement, traversa de nuit le St. Laurent, avec cent cinquante hommes, à environ trois milles au-dessous de Montréal, dans la vue de surprendre cette ville. Le général Carleton, que se trouvait alors à Montréal, n'eut pas plutôt été informé du débarquement du colonel américain, qu'il assembla une trentaine d'hommes du 26<sup>e</sup> régiment et environ deux cent cinquante miliciens ou volontaires canadiens de la ville, et en donna le commandement au major CARDEN, du même régiment. Cet officier se mit en marche le lendemain, 25 Septembre, de grand matin, et trouva Allen avantageusement posté à la Longue Pointe, derrière la petite rivière Truteau. Il s'en suivit un combat, qui dura une demi-heure, et où les Américains furent défaits avec perte de cinq hommes tués, dix blessés et une quarantaine de prisonniers, y compris le commandant. Les Anglais y perdirent le major Carden, Mr. PATERSON, négociant de Montréal, et deux soldats. Le colonel Allen avait sans doute compté sur l'aide des Canadiens, qui lui manqua, pour prendre Montréal; autrement, son entreprise aurait été une témérité inconcevable. Il fut envoyé à Québec avec les autres prisonniers, et de là en Angleterre. Le reste de ses gens, parmi lesquels il y avait quelques habitants de la rivière Chambly, se sauvèrent d'abord dans les bois, et parvinrent ensuite à regagner leurs demeures, ou le camp américain devant St. Jean.

Le général Montgomery poussait vigoureusement le siège de ce fort, qui, de son côté, continuait à faire une vigoureuse

résistance. La garnison était de sept cents hommes, dont cinq cents de troupes réglées et deux cents volontaires canadiens. Les uns et les autres se battirent en gens de cœur, et endurèrent avec une constance digne de tout éloge les fatigues et les difficultés d'un long siège, encore augmentées par la rareté des provisions de bouche.

Prévoyant que le manque de vivres ne permettrait pas à la garnison de St. Jean de tenir longtemps, le général Carleton pensa à assembler une force capable d'en faire lever le siège, ou d'y jeter des secours. Il envoya au colonel MACLEAN, qui était alors à Québec, l'ordre de lever autant d'hommes qu'il pourrait, et de monter à Sorel, où il se proposait de l'aller joindre. Cet officier réussit à mettre sur pied environ trois cent cinquante hommes, Canadiens pour la plupart, et montagnards écossais, avec lesquels il se mit en route. Le gouverneur, de son côté, rassembla un corps d'environ mille hommes, presque tous Canadiens; mais au lieu d'aller joindre M'Lean à Sorel, il entreprit de traverser le St. Laurent en bateaux, pour débarquer sur le rivage de Longueuil, vis-à-vis de Montréal, où se trouvait un corps d'Américains avantageusement posté, avec deux pièces de campagne. Ils le laissèrent approcher jusqu'à la portée du pistolet, et firent alors sur ses gens un feu si vif d'artillerie et de mousqueterie, qu'ils furent contraints de virer promptement de bord. Il y eut quelques hommes de tués et de blessés et quelques prisonniers. En même temps, un autre parti d'Américains força M'Lean à retraiter jusqu'à Sorel, où il fut abandonné de la plupart de son monde, et contraint de s'en retourner avec le reste à Québec.

Dès que Montgomery eut reçu la nouvelle de la défaite du général Carleton, il envoya au major Preston, par un des prisonniers, un pavillon de trêve, avec une lettre où il lui donnait le détail de l'affaire et le sommait de lui remettre son fort, afin d'épargner une effusion de sang humain qu'une plus longue résistance occasionnerait inutilement. Le major demanda quelques jours de délai, dans l'espoir d'être secouru; mais sur ce que le siège durait depuis longtemps, et que la saison était déjà très avancée, Montgomery exigea une reddition immédiate; et le 3 Novembre, après avoir obtenu les honneurs de la guerre, à cause de sa belle défense, la garnison mit bas les armes et demeura prisonnière de guerre. Les Canadiens, parmi lesquels il y avait des messieurs des meilleures familles du pays, et qui s'étaient conduits, durant le siège, de la manière la plus méritoire, furent compris dans la capitulation, et envoyés avec les autres prisonniers dans l'intérieur des colonies. Les Américains trouvèrent dans le fort de St. Jean une quantité considérable de munitions et d'effets militaires.

La prise de ce fort et la retraite du colonel M'Lean rendaient la situation du général Carleton extrêmement critique. Il lui était impossible de tenir à Montréal contre l'armée victorieuse, et dans la saison et les circonstances où il se trouvait, il lui devenait extrêmement difficile de retraiter à Québec. Cette retraite était pourtant le seul parti qui lui restait à prendre pour n'être pas fait prisonnier, et empêcher que la capitale ne tombât de suite au pouvoir des Américains. Aussi se hâta-t-il de faire embarquer toutes les munitions et les effets militaires qu'il y avait à Montréal, sur le brigantin le *Gaspé* et d'autres petits bâtimens, et de s'y embarquer lui-même, avec le général PRÉSCOTT, une centaine de soldats, et ceux des habitans anglais et canadiens qui voulurent l'accompagner et partager son sort. Cette flotille mit à la voile, dans l'espoir d'arriver promptement et sûrement à Québec; mais elle n'eut pas fait dix lieues, qu'elle fut accueillie par un fort vent d'Est, qui l'obligea à jeter l'ancre vis-à-vis de La Valtrie, sur la rive gauche du fleuve. Ce contretemps rendit la situation du gouverneur d'autant plus périlleuse, que le détachement qui avait forcé le colonel M'Lean à la retraite, avait érigé des batteries sur une pointe de terre, du côté de Sorel, et avait armé des bateaux et construit des batteries flottantes pour intercepter la flottille anglaise.

Cependant Montgomery après avoir laissé reposer ses troupes pendant quelques jours dans le fort de St. Jean, se mit en marche, et arriva devant Montréal le 12 Novembre. Comme cette ville avait été laissée par le gouverneur sans moyens de défense et même sans commandant, les principaux habitans se réunirent et dressèrent des articles de capitulation, qu'ils firent présenter par une députation au général américain. Ces articles portaient :

1. Que les citoyens et habitans de Montréal, tant particuliers qu'ordres et communautés religieuses, sans exception, seraient maintenus dans la pleine jouissance et possession de leurs droits, biens et effets, meubles et immeubles, de quelque nature qu'ils fussent;

2. Que les habitans, français et anglais, seraient maintenus dans le libre exercice de leur religion;

3. Que le commerce en général, tant dans l'intérieur la province, que dans les pays hauts et contrées d'au-delà les mers, se ferait librement, comme par la passé, et qu'il serait donné des passeports à cet effet;

4. Qu'il serait accordé des passeports à ceux qui en demanderaient, pour les différentes parties de la province et ailleurs, afin de vaquer à leurs affaires particulières;

5. Que les bourgeois et autres habitans de la ville et des faux-

bourgs de Montréal ne pourraient être contraints, sous quelque prétexte que ce fût, de porter les armes contre la métropole, ni de contribuer, de quelque manière que ce fût, à lui faire la guerre ;

6. Que les citoyens et habitans de la ville et des fauxbourgs, ou de quelque autre partie du pays, qui avaient pris les armes pour la défense de la province, et avaient été faits prisonniers, seraient mis en liberté ;

7. Qu'il serait établi des cours de justice pour décider de la propriété, et que les juges des dites cours seraient élus par le peuple ;

8. Que les habitans de la ville ne seraient point assujettis au logement des troupes ;

9. Qu'il ne serait permis ni aux habitans de la campagne ni aux sauvages d'entrer dans la ville, avant que le commandant américain n'en eût pris possession, et n'eût pourvu à sa sûreté.

Ces articles étaient signés par les messieurs suivans, savoir : John PORTEOUS, Richard HUNTLEY, John BLAKE, Edwd. Wm. GRAY, James FINLAY, James M'GILL, Pierre PANET, Pierre MEZIERE, St. GEORGE DUPRE', Louis CARIGNAN, François MALHIOT, Pierre GUY.

(A Continuer.)

### COMMUNICATIONS INTERIEURES.

Dans l'avant dernière Session du dernier Parlement, la Législature mérita les remerciemens du pays. Elle permit qu'on se passât de contracteurs dans la plus grande partie des ouvrages publics, en consentant qu'on les fit faire à la journée ; et la Province devait y gagner au moins 40 pour 100 : mais sous le système des contracteurs, les commissaires recevaient les ouvrages par arbitrage avant d'achever de payer les contracteurs. Aujourd'hui les commissaires deviennent contracteurs : Les voilà donc exposés à la critique et même à la calomnie. Ils jurent qu'ils ont employé tout l'argent qu'ils ont reçu, mais leur serment ne prouve pas qu'il ait été bien employé. Dans un pays agricole, où le petit commerce s'introduit journellement au détriment de l'agriculture, des marchands de campagne peuvent avoir des dettes à recouvrer, des provisions à vendre, des amis à favoriser comme conducteurs. Tous ces débiteurs, acheteurs et amis savent-ils faire un chemin ? On en pourrait douter ; mais le contracteur qui autrefois agissait d'après les conventions faites entre lui et les commissaires, était obligé de s'y conformer pour recevoir son payement. Il fallait

qu'il employât des hommes capables de remplir ses vues et d'assurer ses intérêts. Il faudrait donc aujourd'hui, tant pour la satisfaction de la province que pour la tranquillité des commissaires, un arbitrage qui pourrait juger de l'emploi de l'argent qu'ils ont reçu.

La Grande-Voierie forme une juridiction du pays. Tout Grand Voyer fait homologuer les procès verbaux que le peuple lui demande pour un chemin, et il reste le dépositaire de ces procès verbaux, qui à l'avenir assureront les droits et les devoirs des intéressés. Les Grands Voyers marquent les chemins, mais ils ne les font pas construire. Ces chemins ne rentrent sous leur juridiction que quand ils sont achevés. Les Grands Voyers veillent ensuite à leur entretien, par eux-mêmes ou par leurs aides, d'après les conditions du procès verbal.

Nous avons autrefois un Grand Voyer Général; cette place, dont on avait bien voulu faire un sinécure, est morte avec feu l'honorable Mr. Baby. Elle pourrait être renouvelée sous le même ou sous un autre nom. Cet officier serait chargé de marquer les chemins ordonnés par la province, et d'en inspecter fréquemment la construction; de recevoir par arbitrage l'ouvrage que les commissaires auraient fait faire à la journée, laissant la réception des ouvrages faits par des contracteurs aux commissaires qui les auraient employés. Ce nouveau Bureau une fois bien organisé rendrait plus tard inutile la nomination de commissaires. Il viendra un temps où il sera difficile d'en trouver; car il faut beaucoup de vertu pour travailler *gratis* ou presque *gratis* pour le public, qui se pique rarement de reconnaissance.

On parle de réduire ou de modifier la Grande Voierie. Tant que l'entretien des chemins sera à la charge des individus, c'est-à-dire tant que nous n'aurons pas de *turpikes* (ou barrières,) cette juridiction subsistera, quand même elle changerait de nom. La meilleure manière de l'améliorer, serait peut-être de payer les Grands Voyers plus cher, d'augmenter leur nombre, si on le jugeait convenable, mais sans leur accorder d'honoraires pour leur procès verbaux; les chemins étant pour tout le monde, tout le monde doit y contribuer.

Ce sujet nous conduit naturellement à la construction des chemins.

*Aracher les souches.*—Les Canadiens entendent très bien cette partie là; il est inutile d'en parler.

*Forme générale.*—Tout chemin doit être fait en dos d'âne, surtout dans les bois, où l'absence des rayons du soleil laisserait l'eau s'accumuler au point de former de suite des ornières et des trous.

*Fossés.*—Quand on fossoye une ferme, on jette la terre du

fossé sur ses bords et on augmente le canal de l'eau ; mais dans un chemin la terre du fossé doit être jettée sur le milieu pour remplir plus aisément la condition précédente.—Les côtés du fossé ne doivent pas être perpendiculaires ; il faut leur laisser un peu de pente, en Canada surtout, où l'action de la gelée et du dégel produiroient des éboulements capables d'obstruer le cours de l'eau.—Quand l'égout sera trop difficile à trouver, on pourra faire des mares à peu de distance, capables d'aider à l'écoulement des eaux.

*Savanes.*—Quand on est obligé de les ponter, on doit y employer le moins de gros arbres possible. Leur poids les fait enfoncer insensiblement. Ils fatiguent les hommes, les chevaux et ruinent les voitures. Si on les couvre de terre, les pluies, la gelée et le dégel les dégradent bientôt. La méthode est de se servir de fascines, mais non de fascines rondes : dans l'automne et le printemps elles seraient dangereuses pour la jambe des chevaux. On fait donc un lit de grosses branches, d'arbrisseaux, &c. qu'on recouvre de la terre tirée des fossés ; on continue d'alterner les lits de la même manière jusqu'à ce qu'on ait obtenu une hauteur convenable. On forme ainsi un corps solide et élastique. Une savane de cinq à six arpens traitée de cette manière dure depuis plus de six ans, et durera longtemps sans réparations ; si l'on a soin d'en creuser les fossés sans les élargir.

*Emploi du sable.*—Dans les terres fortes et argilleuses, l'emploi du sable est de la plus grande utilité ; mais il faut l'étendre sur le chemin. Il prévient l'effet de la pluie en empêchant qu'elle ne pénètre l'argile ou la terre forte : et par son poids et le mouvement, il s'incorpore peu à peu avec le terrain. Dans le beau chemin de la Banlieue des Trois-Rivières, où les commissaires n'ont épargné, ni peine ni argent, on a imaginé de faire une tranchée le long du chemin qu'on a rempli d'un lit épais de sable, et recouvert ensuite avec la terre. Ne pourrait-on pas craindre que les eaux de l'automne et du printemps, retenues par ce lit de sable, ne rendissent le chemin plus mauvais ?

D.

## ANECDOTES DE LA DERNIERE REVOLUTION.

*Le Duc de Bourbon.*—Ce prince, qui s'est toujours tenu éloigné de la cour, était à St. Leu, le 28 et le 29 Juillet, quand les habitans se soulevèrent pour renverser les autorités locales et abattre les marques de la royauté. Leur premier soin fut de se rendre à la résidence du prince, pour l'assurer qu'ils respecteraient sa personne, et lui offrir une garde. Le

prince leur répondit qu'il était au milieu de Français, et qu'étant citoyen comme eux, il n'avait rien à craindre. Le lendemain, ils le furent trouver de nouveau, et lui dirent, "Prince, le pavillon tricolore a été arboré sur tous les monumens et les édifices publics; nous désirerions l'arborer dans notre commune.—Mes amis, leur répondit-il, en attachant une cocarde à sa boutonnière, ces couleurs que la nation vient d'adopter, seront désormais les miennes: je les verrai avec plaisir à l'hôtel du maire, et je les porterai volontiers moi-même."

*Le maréchal Bourmont.*—Lorsque les troupes d'Alger furent informées des événemens de Paris, elles se prononcèrent hautement en faveur de la liberté et de la charte, en criant: "A bas les Bourbons! à bas le despotisme! Le général Bourmont les pria de ne point faire montre de sentiment populaire, de peur que les habitans de la ville n'en tirassent avantage. On rapporte d'après une autorité respectable, que ce général, en apprenant ces nouvelles, dit à l'un de ses aides-de-camp, que le prince de Polignac l'avait trahi, et qu'il avait prévu que la politique de ce ministre occasionnerait le renversement des Bourbons.

Parmi les papiers trouvés aux Tuileries était un projet d'ordonnance qui avait été soumis au dernier conseil des ministres pour l'établissement de cours martiales. Les journalistes qui avaient signé le protêt devaient être arrêtés, jugés et exécutés dans l'espace de 24 heures.

Une circulaire du directeur des forts, qui a le contrôle temporaire des affaires navales, ordonne de changer les noms des vaisseaux, lorsqu'ils sont incompatibles avec le présent état de choses. Ainsi le vaisseau le *Comte d'Artois*, qui est encore sur le chantier, doit s'appeler la *Ville de Paris*; le *Duc de Bordeaux*, le *Freidland*; le *Royal Charles*, le *Jemmappe*; le *Dauphin Royal*, le *Fleurus*; le *Douze Avril*, *La Charte*, et plusieurs autres vaisseaux reprendront les noms qu'ils avaient en 1814.

Le titre d'Académie Royale de Musique a été changé en celui d'Académie Nationale, et le théâtre de Madame a repris son ancien nom de Gymnase.

D'après des lettres de Vienne, les nouvelles de la révolution y ont été reçues avec un enthousiasme tel, que le gouvernement a pu s'apercevoir que même en Autriche le parti libéral est nombreux. On dit que le prince Metternich conseilla à l'empereur d'envoyer des troupes sur la frontière, mais que sa majesté lui répondit "Arrêtez-vous là. Je ne veux plus de guerres. Les Français m'ont coûté assez d'argent; s'ils ne viennent pas, je n'irai point; tout peut s'arranger au moyen de négociations; pourvu qu'ils nomment un roi, je ne m'embarasse pas du reste."

A Munich, l'admiration a été la même : on a ouvert une souscription pour les blessés, et le thème général de la conversation est que la puissance du prince Metternich est arrivée à son terme. On peut s'apercevoir aisément que la sensation se fera sentir par tout le monde.

Des lettres de Beslin, du 12 Août, disent : "On assure sur bonne autorité, que notre cour a déjà exprimé sa ferme résolution de ne point intervenir dans les affaires intérieures de la France, tant qu'elle ne prendra pas une attitude décidément hostile envers les puissances étrangères." Les sentimens du cabinet britannique sont aussi connus, et privent la famille française déchue de l'espoir de recevoir la moindre aide de ce côté. A en juger par les expressions employées en une occasion précédente, et qui nous sont rappellées par les derniers évènements de France, le cabinet russe n'est pas plus disposé à soutenir la cause du parti abattu en France. Le public ici désire généralement la paix, si nécessaire à la prospérité du commerce et des manufactures. Les grandes revues qu'il devait y avoir en Westphalie ont été contremandées, et il n'y aura que les exercices ordinaires en petites divisions. Les opinions sont extrêmement variées à l'égard de la tournure que les affaires ont prises en France. La mauvaise foi, l'aveuglement incroyable de ceux qui ont conseillé les dernières mesures, et la nature arbitraire des démarches qu'ils se proposaient de faire, trouvent à peine un individu pour les défendre, quoique plusieurs regrettent la perte de la cause qui est tombée avec ces mesures. — *Allgemeine Zeitung*.

Plusieurs français revenus d'Espagne à Bayonne parlent de l'enthousiasme dont les Espagnols ont été animés, en recevant les nouvelles de Paris. "Nous suivrons l'exemple des braves Français, s'écriaient-ils, et nous prendrons tellement nos mesures que nous aurons plus de succès qu'en 1820. La gazette espagnole, publiée ici sous les auspices de Bellasteros, le ministre des finances, a reçu l'ordre de ne plus paraître, parce qu'elle avait donné les particularités des évènements de Paris, sans en avoir préalablement reçu la permission de son patron. Les Espagnols sont si avides de nouvelles et d'apprendre ce qui se passe en France, que quelques uns envoient à Bayonne, à la distance de vingt lieues, pour y acheter des journaux de Paris, qu'ils emportent et cachent avec soin, comme les articles de contre-bande les plus précieux.

Le dernier acte de Charles X a été l'ordonnance de dissolution de l'école polytechnique. Napoléon disait : "L'école polytechnique est ma poule aux œufs d'or. Aujourd'hui, la nation confirme ce mot si spirituellement vrai.

Rue St. Antoine, N<sup>o</sup>. 75, un obus dont la mèche a été éteinte à temps, est tombée par la cheminée. Les locataires l'ont suspendu comme enseigne au balcon du troisième, avec cette épigraphe : *Charles X au peuple*. Le drapeau tricolore flotte au-dessus de ce projectile.

Le fils aîné du comte de St. Leu (Louis Bonaparte), dit dans une lettre datée de Florence, le 10 Août, exprime la joie qu'il a éprouvée en lisant les détails de la révolution de Paris, et dit qu'il est heureux et qu'il s'énerveille d'être Français. Sa lettre est accompagnée d'une remise de 60 louis pour les familles indigentes de ceux qui ont été tués ou blessés dans les trois jours de combat.

On dit que le prince de Talleyrand étant appelé à prêter le serment dans la chambre des Pairs, s'est écrié : "Celui-ci sera le troisième : Dieu veuille que ce soit le dernier !"

Lorsque la nouvelle officielle du succès des Parisiens est arrivée à Ajaccio, en Corse, le drapeau tricolore a été aussitôt déployé aux acclamations du peuple et aux cris répétés de "Vive la liberté ! Vive la patrie. La ville a été illuminée plusieurs nuits de suite.

Le buste du Maréchal Ney a été porté en pompe au Pauthéon par un corps nombreux de Parisiens.

Le *Messager des Chambres* du 17 Août dit : "On assure que le roi a reçu aujourd'hui une lettre autographe de Guillaume IV, contenant les expressions les plus positives de bonne intelligence avec la France et avec le roi des Français.

Il a été frappé à la Monnaie, à Paris, une médaille de bronze, pour commémorer les trois grandes journées de Juillet, et elle se vend présentement pour le profit des blessés, des veuves et des orphelins. Elle représente d'un côté la France, pleurant sur un tombeau, couronnée par la Liberté, et porte cette inscription :

"A la mémoire des Français morts pour la liberté, les 27, 28, et 29 Juillet, 1830."

Sur le revers sont les lignes suivantes, composées par M. Casimir de Lavigne :

France, dis-moi leurs noms ; je n'en vois point paraître  
 Sur ce funèbre monument—  
 Ils ont vaincu si promptement,  
 Que j'étais libre avant de les connaître.

*Adresse de la Chambre des Pairs au Roi.*—Le 11 Août, à 8 heures du soir, la grande députation de la Chambre des Pairs s'est rendue au Palais-Royal, et a présenté à Sa Majesté l'adresse suivante : (votée à la majorité de 51 contre 1.)

SIRE— Vos fidèles sujets, les pairs de France, encore pénétrés des grands évènements qui viennent de se passer, paraissent devant Votre Majesté, pour vous remercier de votre attachement à la France. Une voix unanime proclame que votre avènement au trône pouvait seul assurer le bonheur public. Ce n'est que sous votre règne que nous pouvons jouir en paix des libertés qui ont été si héroïquement défendues, pour être indispensables à une grande nation, qui a reconnu librement et avec calme cette nécessité. Quel titre fut jamais plus noble et plus vrai? La providence eut-elle jamais un langage plus manifeste?

Ce contrat que vous avez fait avec la France; ce serment prononcé de bouche et de cœur, sont des engagements dignes en même temps et du prince qui les prend, et de la nation qui les reçoit.

Nos sermens ne nous ont pas été non plus dictés par un enthousiasme imprévoyant; ou par un sentiment aveugle. Nous vous jurons fidélité, dans la profonde conviction que nous remplissons un devoir sacré envers notre pays.

Maintenant que cet acte solennel est accompli, la France va rentrer dans le cours régulier de l'existence légale. Ce fut pour défendre ses lois qu'elle a pris les armes, c'est afin de n'avoir plus à recourir à la force pour les maintenir; qu'elle a établi de nouvelles garanties; la paix au dedans et au dehors; l'ordre public, le libre développement du talent et de l'industrie. Tel a été le but de ses efforts; telle doit être la récompense de sa victoire.

La Chambre des Pairs s'empressera de concourir aux travaux qui doivent améliorer notre législation, et assurer notre prospérité: ses efforts, qui ont plus d'une fois réussi à contribuer au bien public, se sont trop souvent bornés à arrêter ou à diminuer le mal. A présent, une noble carrière s'ouvre devant elle. Votre Majesté n'a d'autre pensée que le bonheur de la France. Ce sera le principe d'une union inaltérable entre le Roi et les Chambres.

Le roi a répondu:

“ Messieurs.— Je suis heureux de vous entendre déclarer que la fidélité que vous m'avez jurée est fondée sur la profonde conviction que vous remplissez un devoir sacré envers votre patrie. C'est cette même conviction qui a été la règle de ma conduite, et j'ai senti aussi que j'obéissais à ce devoir sacré, en m'arrachant aux habitudes paisibles qui étaient le charme de ma vie, pour me dévouer à ce que la patrie exigeait de moi. J'ai cédé au vœu national, dans la ferme résolution de remplir toutes mes obligations, de consolider la paix au-dedans et au

dehors, et d'assurer le règne des lois. Je compte sur votre coopération loyale et sincère pour faciliter la tâche qui m'est imposée, et je reçois avec une vive satisfaction l'expression de vos sentimens envers moi."

Le *Moniteur* du 16 Août, contient la proclamation suivante de Louis Philippe :

Français.—Vous avez préservé vos libertés. Vous m'avez appelé à vous gouverner suivant les lois. Votre tâche a été glorieusement accomplie : la mienne est devant moi. Elle consiste à assurer le gouvernement de la loi que vous avez établi par la conquête. Je ne puis pas permettre à autrui de rejeter une autorité à laquelle je me suis soumis moi-même.

Il est nécessaire que l'administration reprenne son ancien cours à tous égards. Il a été fait plusieurs changemens, et il s'en prépare d'autres ; mais en attendant, il est nécessaire que l'autorité de l'état demeure dans les mains d'hommes fermement attachés à la cause nationale.

Un mouvement si soudain et si vaste n'a pu s'effectuer sans quelque confusion momentanée ; cette confusion est arrivée à son fin ; et j'exige de tous bons citoyens qu'ils se rallient autour des magistrats afin de les aider à maintenir, pour le bien commun, l'ordre et la liberté.

Quelques réformes sont nécessaires dans le service public ; la recette de certains impôts charge le pays d'un pesant fardeau. Il sera proposé des lois pour remédier à ce mal. Dans l'examen de ce sujet aucune plainte ne sera négligée, aucun intérêt ne sera oublié, aucun fait ne sera perdu de vue. Mais jusqu'à ce qu'il ait été passé de nouvelles lois, il est nécessaire qu'on obéisse à celles qui sont maintenant en force : la raison l'indique, et la sûreté publique l'ordonne.

Que chacun s'efforce de convaincre ses concitoyens de la nécessité de la crise ; quant à moi, je ne manquerai pas d'accomplir mes promesses à l'avenir, et de remplir mes devoirs présentement.

Français :—L'Europe contemple notre glorieuse révolution avec une admiration mêlée d'étonnement. Elle demande si de tels évènements peuvent avoir lieu par la force de la civilisation et de l'énergie, et sans jeter la société dans la confusion. Dissipons tous les doutes sur le sujet. Qu'un gouvernement aussi régulier qu'il est populaire succède de suite au renversement du pouvoir absolu. "Liberté et ordre public." Telle est la devise portée sur les couleurs de la garde nationale de Paris. Qu'elle soit en effet le spectacle que la France offrira à l'Europe. Dans l'espace de quelques jours nous avons assuré pour des siècles le bonheur et la gloire de notre pays.

Le prince de Polignac, qu'on croyait rendu en Angleterre ou dans les Pays-Bas, a été arrêté à St. Lo, le 17 Août, déguisé en laquais. Le 16 au soir, une dame qu'on a reconnue pour la marquise de Saint-Fargeau, arriva à Granville dans le dessein de s'embarquer pour Jersey. Un domestique qui la suivait demanda au maître du vaisseau de le laisser aller à bord dans la chaloupe tandis qu'on faisait la revue des papiers à la douane, prétextant la fatigue du voyage. Ayant été refusé, il se rendit à une auberge avec sa prétendue maîtresse; quelques jeunes gens les y suivirent, supposant quelque chose au sujet du domestique. Nonobstant le passeport que la dame montra, ils s'opposèrent à leur embarquement: le peuple s'assembla sur l'heure, et demanda qu'on conduisit la marquise à la mairie, et le domestique dans la prison, que les gardes nationales se chargèrent de surveiller. Le lendemain on les examina séparément l'un et l'autre. Leur embarras et leurs réponses confirmèrent les soupçons. Polignac demanda alors d'être conduit à Saint-Lo par le maire et un magistrat consulaire. Un détachement de troupes escorta les deux voyageurs, pour prévenir l'exaspération publique. L'ex-ministre écrivit alors au ministre de l'intérieur une lettre qui nous a paru être la production d'un homme dépourvu de jugement, ou égaré par sa situation. Elle a été communiquée à la chambre des pairs, le 21 Août, et renvoyée à une commission de sept membres, qui devait faire son rapport dans la séance suivante.

*Portsmouth, 23 Août.*—La frégate Française *La Seine*, et les navires Américains *Great Britain* et *Charles Carroll*, sont arrivés aujourd'hui à la hauteur de Spithead, de Cowes, et l'on pense qu'ils repartiront demain pour Cherbourg. L'Ex-roi de France est venu ce matin dans le bateau à vapeur de Sa Majesté, le *Meteor*, au château de Lulworth, près de Weymouth, résidence du Cardinal Weld, où il se propose de demeurer pour le présent.

*Poole, 23 Août, 3 h. p. m.*—L'Ex-roi de France vient d'arriver à ce port, et de débarquer du *Meteor*. Il est aussitôt monté avec le duc d'Angoulême et le jeune duc de Bordeaux, dans un carrosse appartenant à Mr. Doughty, pour se rendre au château de Lulworth.

On assure que le cabinet britannique a déjà exprimé le désir de voir Louis Philippe et son gouvernement reconnus simultanément par toutes les grandes puissances, et que le Duc de Wellington a fait partir des dépêches pour les différens cabinets, afin d'accélérer cette reconnaissance, si nécessaire au repos de l'Europe.

De son côté, le gouvernement de France a déjà nommé ceux qui doivent le représenter auprès des quatre grandes puissances.

ces. Le comte Flahaut sera, dit-on, l'ambassadeur français à Londres.

M. le comte de Chateaubriand a fait, dans la chambre des pairs, le 7 Août, avant l'avènement du duc d'Orléans à la couronne, un discours remarquable, sinon toujours par la justesse, du moins par le brillant et l'énergie. Nous en extrayons ce qui suit :

“ Ce n'est ni par un dévouement sentimental, ni par un attendrissement de nourrice transmis de maillot en maillot depuis le berceau de St. Louis jusqu'à celui du jeune Henri, que je plaide une cause où tout se tournait de nouveau contre moi, si elle triomphait. Je ne vise ni au roman, ni à la chevalerie, ni au martyr. Je ne crois pas au droit divin de la royauté, et je crois à la puissance des révolutions et des faits. Je n'invoque pas même la Charte ; je prends mes idées plus haut : je les tire de la sphère philosophique, de l'époque où ma vie expire. Je propose le duc de Bordeaux tout simplement comme une nécessité d'un meilleur aloi que celle dont on argumente.....

“ Inutile Cassandre, j'ai assez fatigué le trône et la pairie de mes avertissemens dédaignés ; il ne me reste qu'à m'asseoir sur les débris d'un naufrage que j'ai tant de fois prédit. Je reconnais au malheur toutes les sortes de puissances, excepté celle de me délier de mes sermens de fidélité. Je dois aussi rendre ma vie uniforme : après tout ce que j'ai fait, dit et écrit pour les Bourbons, je serais le dernier des misérables si je les reniais au moment où, pour la troisième et dernière fois, ils s'acheminent vers l'exil.

“ Je laisse la peur à ces généreux royalistes qui n'ont jamais sacrifié une obole ou une place à leur loyauté, à ces champions de l'autel et du trône qui naguères me traitaient de renégat, d'apostat et de révolutionnaire. Pieux libellistes, le renégat vous appelle ! Venez donc balbutier un mot, un seul mot avec lui pour l'infortuné maître qui vous combla de ses dons et que vous avez perdu. Provocateurs de coups d'état, prédicateurs du pouvoir constituant, où êtes-vous ? Vous vous cachez dans la boue du fond de laquelle vous leviez vaillamment la tête pour calomnier les vrais serviteurs du roi : votre silence d'aujourd'hui est digne de votre langage d'hier. Que tous ces pieux dont les exploits projetés ont fait chasser les descendans d'Henri IV à coups de fourches, tremblent maintenant accroupis sous la cocarde tricolore : c'est tout naturel. Les nobles couleurs dont ils se parent protégeront leur personne et ne couvriront pas leur lâcheté.”

“ Au surplus, en m'exprimant avec franchise à cette tribune, je ne crois pas du tout faire un acte d'héroïsme : nous ne sommes

plus dans ces temps où une opinion coûtait la vie ; y fussions-nous, je parlerais cent fois plus haut. Le meilleur bouclier est une poitrine qui ne craint pas de se montrer découverte à l'ennemi. Non, Messieurs, nous n'avons à craindre ni un peuple dont la raison égale le courage, ni cette généreuse jeunesse que j'admire, avec laquelle je sympathise de toutes les facultés de mon âme, à laquelle je souhaite comme à mon pays, honneur, gloire et liberté.

Parmi les nouvelles apportées par les derniers vaisseaux est celle d'un traité entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis par lequel les ports des Iles anglaises sont ouverts aux Américains. " Quelque opinion qu'on puisse se former de la mesure, dit un journal de cette ville, par rapport au bien général de l'empire, il ne peut y avoir de doute que la politique tergiversante du cabinet britannique, à l'égard du commerce des colonies de l'Amérique septentrionale, ne soit très préjudiciable à cette importante partie des domaines de sa majesté. Quand il paraît s'offrir quelque débouché favorable pour le surplus des produits du pays, nos marchands n'osent pas s'évertuer pour en profiter, de peur que quelque étranger avide n'amène le ministère à ses vues, et ne rende ainsi tous leurs efforts inutiles ! "

Les élections étaient à peu près terminées dans la Grande-Bretagne et l'Irlande. Le parti *whig* paraissait y avoir gagné considérablement ; du moins disait-on que généralement les *ultra tories* qui s'étaient présentés avaient manqué leur élection. On remarquait aussi qu'il s'était dépensé beaucoup moins d'argent, c'est à dire qu'il y avait eu moins de corruption indirecte, dans la dernière élection générale, que dans les précédentes. On citait néanmoins comme une exception remarquable, le comté de Larnak, en Ecosse, où il n'en avait pas coûté moins de £80 à £90,000 *sterling* à l'honorable Thomas Douglas, pour se faire élire.

Lord *Aylmer*, notre nouveau Gouverneur général, devait s'embarquer avec sa famille, le 24 Août, à Portsmouth, dans l'Yacht de S. M. le *Herald*, capitaine Maxwell, qui devait l'amener à Québec, au lieu de la frégate *Undaunted*, qui était envoyée à Tercère. Si sa Seigneurie s'est embarquée ce jour là, elle ne peut pas tarder à arriver à Québec. Son Excellence, Sir James KEMPT, s'embarquera, dit-on, dans le *Herald*, pour s'en retourner en Angleterre.

Ce qui suit est le dernier paragraphe de la dépêche de Sir JAMES KEMPT à Sir George Murray, en date du 3 Janvier 1830, lequel par la substitution du mot " plus grand " au mot

“grand.” dans les copies qui on ont été publiées ci-devant, à suscit e quelques reclamations dans les papiers publics, quoique le sens du paragraphe montr at suffisamment la m eprise.

“Les trois messieurs, que j’ai r ecemment recommand es   Sa Majest e pour conseillers l egislatifs, sont de grands propri etaires dans la province, et des personnes de la plus grande respectabilit e, et quoique assur ement il serait tr es difficile de choisir un grand nombre de personnes de ce rang, &c. cependant on en pourrait encore, je crois, trouver un nombre suffisant pour remplir les vacances qui peuvent survenir dans l’un des deux conseils.” J’ai l’honneur d’ tre. &c. JAMES KEMPT.

Au tr es honble. sir G. MURRAY, &c.

HIER (Mercredi) la cour a prononc e jugement dans la cause de l’Hon. Roderick McKenzie contre les syndics de la faillite de la ci-devant compagnie du Nord-Ouest.—On se rappelle que le printems dernier le Demr. avait fait mettre le scell e sur les livres de comptes et papiers de la compagnie du Nord-Ouest—Ce proc ede a  t e d eclar e nul et mis de c ot e. C’est M. le juge Pyke qui a motiv e le jugement. Une premi ere saisie contre ces papiers, jug e bonne   Montr eal, avait  t e d eclar e nulle par la cour d’appel. John Molson et autres  taient alors Demandeurs, Ces Messieurs en faisant saisir ces documens voulaient s’assurer les moyens de recouvrer des cr eances au montant de plusieurs milliers de louis   eux d us par les soci etaires de Nord-Ouest et emp echer la soustraction et falsification de certains papiers qui  tablissaient le montant de leurs reclamations.

## ELECTIONS.

- Quartier Est de Montr eal.—MM. HENEY et LESLIE.  
 Comt e de Montr eal.—MM. PERRAULT et VALOIS.  
 Comt e de Chambly.—MM. F. A. QUESNEL et L. M. VIGER.  
 Comt e de Verch eres.—MM. AMIOT et MALHIOT.  
 Comt e de Luprairie.—MM. CUVILLIER et RAYMOND.  
 Comt e du Lac des Deux Montagnes.—MM. LABRIE et SCOTT.  
 Comt e de Terrebonne.—MM. O. TURGEON et L. H. LAFONTAINE. On dit que MM. LACROIX et DE BELLEFEUILLE, les autres Candidats, ont protest e.  
 Comt e de l’Assomption.—MM. BARTHELEMI JOLIETTE et A. DESCHAMPS.  
 Comt e de Berthier.—MM. DELIGNY et MOUSSEAU.  
 Comt e de Richelieu.—MM. R. DE ST. OURS et J. DORION.  
 Comt e de Champlain.—MM. P. A. DORION et AUG. TRUDEL.

*Basse-Ville de Québec.*—MM. LEE et YOUNG.

*Comté de Kamouraska.*—MM. C. CASGRAIN et A. DIONNE.

*Comté de l'Islet.*—MM. FORTIN et LETOURNEAU.

*Comté de St. Hyacinthe.*—Les Candidats étaient MM. J. DES-SAULLES, (l'ancien membre,) Joseph BISTODEAU, L. R. BLANCHARD et Antoine VAULIN.

*Comté de Missiskoui.*—Les candidats sont MM. Stevens BAKER, Robert JONES et Ralph TAYLOR, (l'ancien membre.)

*Comté de Lotbinière.*—Il y avait trois Candidats: MM. MEYHOUT, NOEL, et DE LA CHEVROTIERERE.

*Sorel.*—L'élection pour ce bourg était contestée entre Mr. Robert JONES, du lieu, et Mr. Jonathan WURTELE, de Québec.

*Coqueluche, &c.*—D'après ce que nous écrit un correspondant, la coqueluche a régné à un degré alarmant dans la paroisse de Soulanges, pendant le mois d'Août dernier. Elle a enlevé de douze à quinze enfans dans le village des Cèdres, dans l'espace de quinze jours, et quelquefois plusieurs dans la même maison.

Les rhumes ont aussi été très fréquents, dans le mois suivant, chez les adultes, en conséquence sans doute des grandes variations qu'il y eu dans le temps, durant ce mois, des pluies fréquentes, et de la fraîcheur plus qu'ordinaire des soirées et des matinées.

*Accidens*—Le 30 du mois passé au soir, un sauvage s'est noyé, en traversant de La Chine au Sault St. Louis.

Lundi dernier au matin, il y a eu une enquête du coronaire sur le corps d'une femme du fauxbourg St. Louis, du nom d'Angélique Walker, trouvée morte derrière la porte de sa maison. Il parut qu'elle était morte subitement d'une attaque d'apopléxie.

Mardi dans l'après midi, le contre-maître du *Sophia* étant dans une chaloupe occupé à baisser l'ancre d'un autre vaisseau, tomba à l'eau, entraîné à ce qu'on suppose par le poids de l'ancre, et enfonça aussitôt. Son corps fut retrouvé au bout de trois quarts d'heure; mais tous les efforts qu'on fit pour le rappeler à la vie furent inutiles.

*DÉCÈDES*:—En cette ville, le 3, Euphrasie Théophanie, enfant de F. A. LARQUE, écuyer, âgée de 19 mois.

*COMMISSIONNÉS*: John PICKLE, écuyer, Avocat et Procureur; Mr. Léopold DESROSIERS, Notaire Public.

**L**E Soussigné, Imprimeur et Propriétaire de LA MINERVE, informe ses amis et le public qu'il a acquis de Mr. JAMES LANE, tout son fonds d'Imprimerie, Presses, Caractères, &c.; ce qui joint à son propre fonds déjà considérable, et comprenant un grand assortiment de Caractères Neufs et d'un goût nouveau, le met en état d'exécuter dans les Langues Française, Anglaise ou Latine, avec élégance et promptitude, tous les Ouvrages qu'on voudra bien lui confier, tels que PAMPHLETS, CARTES, AFFICHES, LETTRES CIRCULAIRES, &c. &c. &c. Il croit devoir saisir cette occasion pour témoigner sa reconnaissance à ceux qui l'ont encouragé jusqu'à présent, et il se flatte que ses efforts pour satisfaire ceux qui voudront bien l'employer, lui mériteront la continuation de la faveur du public.

Le Bureau de LA MINERVE est maintenant établi au No. 29, rue St. Paul, près du Marché Neuf, au lieu ci-devant occupé par Mr. James Lane.

LUDGER DUVERNAY.

Montréal, 3 Sept. 1829.

### AVIS.

**L**E Soussigné, imprimeur et propriétaire de LA MINERVE, prie ceux de ses concitoyens qui l'ont si libéralement encouragé jusqu'ici, de recevoir ses remerciemens sincères, et de croire en même tems qu'il ne négligera rien pour mériter la continuation de la même faveur.

En addition à son fonds considérable d'imprimerie, il vient de recevoir de New-York

UN BEL ASSORTIMENT DE

### CARACTÈRES NEUFS

dans le dernier goût; de sorte que maintenant sous le rapport de la quantité, de la variété, et de la beauté des caractères et ornemens typographiques, son établissement ne le cède à aucun autre en Canada. Il a reçu aussi dernièrement une

### PRESSE IMPERIALE,

À PATENTE

d'après le plan de Smith, à laquelle il va adapter le

### Mécanisme patenté de Spence,

au moyen duquel l'encre se distribue d'elle-même sur les formes; méthode qui outre plusieurs avantages assure l'uniformité de couleur aux différentes feuilles d'un même ouvrage. Ce mécanisme, quoique nouvellement inventé, est maintenant en usage dans presque toutes les imprimeries des États-Unis, et est reconnu supérieur à tout autre procédé, particulièrement dans l'impression des livres.

Il continuera à imprimer avec promptitude et à des prix modérés, les Brochures, Blancs de Contrats, Catalogues, Affiches, Circulaires et autres ouvrages, soit dans l'une ou l'autre langue, qu'on voudra bien lui confier.

LUDGER DUVERNAY.

Montréal, octobre 1830.

**R**ECEMMENT PUBLIÉ, et maintenant à vendre chez l'Auteur, et à la Librairie de MM. E. R. FABRE & Cie. un volume de *Poésies Canadiennes*, ayant pour titre :

ÉPITRES, SATIRES, CHANSONS, &c. par M. BIBAUD.

TABLE DES MATIÈRES.

Préface.—Épître Infantine.—Satire I, contre l'Avarice.—Satire II, contre l'Envie.—Satire III, contre la Parèssè.—Satire IV, contre l'Ignorance.—Épître I, *Est mobis in rebus*.—Épître II, *Decipimur specie rebus*.—Les Délices de l'Union.—Le Bill de l'Union.—Les Orateurs Canadiens.—Le Vin d'Espagne.—Couplets.—Le Pouvoir des Yeux.—Les Peines de l'Amour.—Le Héros Canadien.—Les Mœurs Acadiennes (Ode ou Chanson sur l'air : *J'ai vu mes tristes journées*).—Les Savans de la Grèce.—Les Grands Chefs.—Dithyrambe sur la mort de Wolfe et de Montcalm.—Le Jour de l'An.—Les Souhaits.—L'Union.—La Perspective.—Les Nouveaux Souhaits.—L'Hiver du Canada.—Épithaphe de l'An 1826.—La Gazette.—Le Beau Sexe (Sur l'air : *Aussitôt que la lumière* : *Que j'aime à voir la hirondelle*, &c.)—Les Rimes en EC.—Le Temps.—Épithaphe du Canadien.—Vers.—La Lotterie.—Enigmes.—Épithalame.—Épigrammes.—Épithaphe générale.—Bons-mots.—Vers Latins.

TAPIS DE TOILE PEINTE.

**L**E Soussigné a l'honneur de prévenir M. M. les Cures et le public en général, qu'il continue à manufacturer, au plus court avis, et à vendre des TAPIS DE TIED DE TOILE PEINTE, pour les chœurs d'église, les salons, &c., à son atelier, rue du St. Sacrement, Montréal.

J. B. CHALIFOUX.

Octobre, 1827.

Messieurs les abonnés, particulièrement ceux qui n'ont encore rien donné depuis qu'ils reçoivent, ou qui doivent plus d'un semestre, sont priés de vouloir bien payer, au moins à compte, le plutôt possible.

*A Messrs. les Instituteurs, Marchands, Commis et autres.*

**L**E Soussigné a vendre, L'ARITHMETIQUE, proprement et solidement reliée et dem. rel. Aussi, la GEOGRAPHIE EN MINIATURE, le VOYAGE DE FRANCHERE, &c. &c. M. BIBAUD.

N. B. On recevra pour être insérés sur la couverture des Avertissemens ayant rapport aux Sciences, aux Arts, à l'Enseignement, et à la Librairie.

**L**E Soussigné a l'honneur de prévenir qu'il continue d'enseigner la Grammaire Française, la Grammaire Latine, la Géographie, l'Arithmétique, la Géométrie, &c., à sa demeure, Rue Viger, près du Marché Neuf. M. BIBAUD.

Il traduit aussi de l'ANGLAIS en FRANÇAIS, PAMPHLETS, REQUÊTES, AVERTISSEMENS, &c.

**S**ERA vendu par Encan, aux Magasins de MM. ROBERTSON, MASSON, LAROCQUE & Cie. LUNDI, le 11 du courant et les jours suivans, à un crédit de 4, 6 et 8 mois, un assortiment étendu d'ÉTOFFES de LAINE, SOIE, TOILE et COTON.

2 Octobre, 1830.